

L'INDUSTRIE

LES BÉNÉFICIAIRES DE CERTAINS PROGRAMMES ET RÈGLEMENTS MINISTÉRIELS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce à la suite d'une déclaration dans laquelle il aurait dit que les programmes et les règlements du gouvernement à l'intention du monde des affaires au Canada sont non seulement nombreux, mais encore contradictoires et souvent incompatibles. Le ministre dirait-il brièvement à la Chambre quelles mesures il va prendre pour faire la lumière dans ce fouillis de règlements ou de programmes contradictoires et inefficaces que le gouvernement est actuellement à mettre en œuvre.

M. l'Orateur: Nous devons faire vite; car le député réclame au ministre une déclaration de nature très générale qui devrait normalement être effectuée à l'appel des motions. Si le ministre peut répondre brièvement, il a la parole à cette fin.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, simplement en améliorant la coordination entre les ministères de l'État et les dirigeants fédéraux et provinciaux, ainsi qu'entre les gouvernements et les industries.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre combien de temps, selon lui, dureront ces consultations auprès du patronat et du salariat, des ministères de l'État et des gouvernements provinciaux, et quand il sera prêt à annoncer une politique nationale comportant des objectifs économiques et sociaux à attribuer aux programmes qu'il a en vue?

L'hon. M. Pepin: Si mon ami veut parler de la mise au point d'une nouvelle stratégie industrielle, la meilleure réponse que je puisse lui donner est plus tard que plus tôt.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre cette autre question? Je note que ce sera plus tard au lieu de plus tôt, ce qui est très encourageant pour les Canadiens et notre économie. J'aimerais demander au ministre s'il voudrait bien sous peu préciser à la Chambre au moment opportun quels sont les programmes qui s'opposent, qui s'annulent mutuellement et qui de ce fait n'atteignent pas leurs objectifs, afin que les députés puissent avoir un aperçu du chaos sur lequel il règne.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, si tous ces problèmes avaient été résolus, on n'aurait pas besoin de tenter d'améliorer la stratégie industrielle comme nous essayons de le faire maintenant. J'ai fait à Edmonton hier une déclaration dont vous aurez sûrement le texte, et qui constitue un premier essai de définition des problèmes. Le premier ministre et d'autres personnes ont travaillé à mettre au point une méthode qui nous permettra dans les mois à venir d'élaborer, de concert avec l'industrie, les travailleurs et les provinces, une stratégie industrielle plus précise, rationnelle et efficace, et je jure que je consacrerai tout l'éché à cette tâche.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

[Le très hon. M. Trudeau.]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES MESURES DE SÉCURITÉ VISANT À PRÉVENIR LA PIRATERIE DANS LES AÉROPORTS CANADIENS

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Est-ce que des mesures supplémentaires de sécurité sont prises aux aéroports canadiens pour les vols importants à travers le monde, depuis ce qui s'est produit récemment à Tel-Aviv et ce qui se produit un peu partout dans divers pays?

[Traduction]

L'hon. M. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui monsieur l'Orateur, je peux en effet assurer la Chambre et l'honorable député que des mesures de sécurité très rigoureuses sont présentement en vigueur dans la plupart des grands aéroports du Canada, notamment à Montréal. Nous prenons actuellement des mesures exceptionnelles pour les vols à destination des régions du monde qu'on pourrait qualifier de névralgiques où des incidents déplorables se sont produits dernièrement.

LA FOUILLE DES PASSAGERS À L'AÉROGARE D'ORLY—LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

[Français]

M. Caouette: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Au début d'avril, à Orly, avant l'embarquement sur un appareil d'Air Canada, il y avait fouille de tous les passagers. On ne s'occupait pas de savoir s'il s'agissait d'un député ou non; on fouillait. Est-ce que les préposés à la fouille, à Orly, au comptoir d'Air Canada, étaient des fonctionnaires du gouvernement canadien ou du gouvernement français?

[Traduction]

L'hon. M. Jamieson: Je crois que je devrai tenir cette partie de la question pour préavis. A ma connaissance, dans les aéroports étrangers, ces gens tomberaient sous la coupe de la ligne aérienne en cause, mais pour ce qui est de la question précise que vous posez, je devrai m'enquérir auprès des autorités d'Air Canada.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA PRÉSENCE D'UN DES AUTEURS DU MASSACRE DE TEL-AVIV AU CANADA

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Est-il en mesure de dire à la Chambre si Kozo Okamoto, le seul survivant du groupe des trois Japonais en cause dans l'incident de Tel-Aviv, était au Canada le 4 mars 1971, et quelle était la nature de son activité, et en particulier, a-t-il trempé dans les menées du FLQ?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, la question de savoir si cet individu était au Canada ou non fait actuellement l'objet d'une enquête.

[Traduction]

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je ne me suis pas levé immédiatement, pour poser ma question supplémen-